

# PROCÈS VERBAL / COMPTE-RENDU





# AG du 23 octobre 2021 à Limoges (valant pour l'exercice 2020)

<u>Administrateurs de la FFV présents</u>: Anthony Ré, Matthieu Leuridan, Jean-Claude Périquet, Ernest Sorin, Johann Coenne, Lionel Schneider, Thomas Frugolino.

Administrateur absent excusé: Désiré Jund (motif médical impérieux)

Administrateur absent : Pierre Delambre

Clubs présents et/ou représentés par un pouvoir durant de l'AG: (fiche d'émargement et listing des pouvoirs faisant foi) Araucana club de France - Association Nationale des Juges Avicoles - Association Palmipèdes Domestiques - Bantam Club Français - Brahma Club de France - Bresse Gauloise Club de France - Chabo Club de France - Club de la volaille Meusienne - Club des Races Limousines et Aviculteurs locaux - Club Français des Poules Huppées - Club Français des Poules Pékin et Cochin - Club Français des Volailles Barbus Belges - Club Français du Combattant cou-nu de Madagascar - Club Leghorn Livourne Italienne de France - Club national des éleveurs de volailles de races bretonnes - Fédération des coqueleurs du Nord de la France - Langshan Club de France - Marans Club de France - Orpington Club de France - Phoenix France - Poule Barbezieux Club de France - Poule Soie Club de France - Sabelpoot Club de France - Serama Club de France - Sussex Dorking Club de France - Union des Amateurs de la Géline de Touraine - Wyandotte Club de France

### Mot de bienvenue du Président de la FFV

Anthony Ré, président de la FFV, commença cette assemblée générale par un mot de bienvenue à tous les participants et en remerciant vivement les présents de s'être déplacés en masse pour cette assemblée générale de la FFV lors de notre nationale volailles FFV 2021.

Une minute de silence est alors organisée et respectée en mémoire des aviculteurs disparus aux cours de cette année, et notamment messieurs JC-Martin et A.Dussud.



## Vote pour le tiers entrant/sortant du conseil d'administration de la FFV

Pour rappel, une procédure d'appel à candidatures et de vote clairement définie avait été transmise à tous les clubs et dans les règles et délais définis par les statuts de la FFV.

Après une brève présentation de tous les candidats à cette élection, la procédure de vote puis de dépouillement fut mise en place avec un commissaire s'assurant de la bonne conformité du vote et du nombre de voix maximum par club (signature d'émargement et pouvoir attestant de cela). Enfin 2 commissaires au dépouillement se sont chargés du comptage des voix.

### Clubs ayant voté:

(En présentiel, par correspondance ou via pouvoir à un représentant. Fiche d'émargement de vote faisant foi)

- Araucana club de France
- Association Nationale des Juges Avicoles
- Association Palmipèdes Domestiques
- Bantam Club Français
- Brahma Club de France
- Bresse Gauloise Club de France
- Chabo Club de France

- Club de la volaille Meusienne
- Club des Races Limousines et Aviculteurs locaux
- Club du Combattant du Nord
- Club Français des Poules Huppées
- Club Français des Poules Pékin et Cochin
- Club Français des Volailles Barbus Belges
- Club Français du Combattant Cou-nu de Madagascar
- Club Leghorn Livourne Italienne de France
- Club national des éleveurs de volailles de races bretonnes
- Fédération des Coqueleurs de la Région Nord de la France
- Fédération des Races Avi-cunicoles Vendéennes
- Houdan Faverolles Mantes Club de France
- Langhans Club de France
- Marans Club de France
- Orpington Club de France
- Phoenix France
- Poule Barbezieux Club de France
- Poule Soie Club de France
- Sabelpoot Club de France
- Serama Club de France
- Sussex Dorking Club de France
- Union des Amateurs de la Géline de Touraine
- Wyandotte Club de France

#### Nombre de bulletins de vote comptabilisés : 48 bulletins

- Certains clubs possèdent plusieurs voix et devaient donc remplir autant de bulletins que de voix, charge à eux de s'en assurer, un décompte était tenu et vérifié en fonction du nombre d'adhérents déclaré.
- Il était possible de choisir un maximum de 5 noms par bulletin de vote. Certains bulletins avaient les 5, d'autres moins, d'où un nombre total de voix exprimées ne correspondant pas à 48 x 5.
- Un bulletin de vote par correspondance est arrivé anonymement chez le président de la FFV sans aucune mention du votant/expéditeur à l'extérieur de l'enveloppe : bulletin non comptabilisé et club anonyme non repris dans la liste ci-dessus.

#### <u>Décompte des voix par candidats (pour rappel, 5 postes d'administrateurs disponibles) :</u>

Antonio Coimbra: 29 voix élu
 Yves Desforges: 26 voix élu
 Emmanuel Bouyssou: 26 voix élu

Jean-Claude Périquet : 22 voix élu puis démissionnaire le 05/11/2021

Johann Coenne : 20 voix renonce à faire partie du CA après les résultats du vote

Xavier Cruet : 20 voix élu

Désiré Jund : 18 voix non élu, puis réintégré/élu au CA suite à la démission de JC-Périquet

Pierre Barrot Doré : 18 voix non élu
 Jeremy Sansas : 18 voix non élu

#### Indications importantes et « événements » ajoutés au PV d'AG le 09/11/2021 :

Le président de la FFV a reçu le 05/11/2021 la démission d'un des administrateurs du CA de la FFV, Monsieur Jean-Claude Périquet. Dans un email explicatif, Jean-Claude Périquet annonce sa démission à effet immédiat malgré son élection quelques jours plus tôt.

Immédiatement une étude approfondie des statuts et des possibilités juridiques de remplacement fut faite. En effet, à cette date du 05/11/2021, la modification du CA de la FFV n'a pas encore été déclarée en préfecture et la désignation du bureau en CA n'est pas encore faite.

Partant de ces constatations, et surtout de la non-désignation du bureau (programmée lors d'une réunion du CA le 20/11/2021), la logique de nos statuts veut que ce soit la personne ayant obtenu le plus de voix lors du dernier

vote de tiers entrant qui soit "intégrée" puisque nous ne sommes pas dans le cas d'une démission en cours de mandat avec un bureau déjà nommé (Mr Périquet faisant partie des propositions au vote). Monsieur Johann Coenne ayant déjà refusé de rester administrateur de la FFV lors de l'AG (il était à 20 voix, à égalité avec Mr Cruet, lui cédant ainsi la place d'administrateur), les candidats-postulants suivants à égalité de voix étaient Messieurs Jund, Barrot-Doré et Sansas. Une clause de nos statuts stipule clairement qu'à égalité de voix, c'est l'administrateur le plus "âgé" qui est "prioritaire", ici notre administrateur trésorier sortant : Désiré Jund.

Après prise de contact avec Désiré Jund, celui-ci a accepté de continuer à apporter son aide et ses services à la FFV. Qu'il en soit remercié. Il réintègre donc pleinement le conseil d'administration de la FFV /conformément à ce que permettent et prévoient nos statuts ainsi que la logique d'intégration du CA lors d'une phase élective et d'un vote en assemblée générale.

Second « événement », le 07/11/2021, Pierre Delambre, administrateur de la FFV « en cours de mandat » (élu AG-2019 jusque AG-2024 ayant lieu en 2025) présente à son tour sa démission du conseil d'administration de la FFV. Le cas de figure est statutairement différent de celui cité précédemment, en effet, ce poste d'administrateur n'était pas soumis à réélection durant cette AG, et c'est donc une démission « en cours de mandat ».

Une clause spécifique de l'article 10 des statuts de la FFV prévoit et organise cette situation :

« ... En cas de vacance d'un poste d'administrateur (démission en cours de mandat, défection, radiation ou décès), le conseil d'administration possède la capacité de coopter un administrateur qui aura alors un statut d'administrateur « intérimaire ». Cet administrateur « intérimaire », bien que faisant partie du CA, avec les mêmes droits et devoirs, ne pourra cependant pas prétendre à une fonction officielle au sein du bureau.

Son mandat d'administrateur sera remis et soumis au vote dès la prochaine assemblée générale élective d'un tierssortant du CA, et cela indépendamment de l'ordre originel du tiers sortant et de l'administrateur remplacé. Parmi les candidats au CA, le dernier en place éligible est alors considéré dans la situation de « remplacement » du poste laissé vacant. Le mandat et sa durée pour le nouvel élu de « remplacement » demeurent cependant attachés à un tiers sortant établi afin de respecter des dates de réélection cycliques et des tiers sortants proportionnels en nombre d'administrateurs ... »

Conformément aux statuts de la FFV et de cet article 10, les membres du conseil d'administration se chargeront dans les prochains jours d'une cooptation dans le cadre établi par nos statuts et informeront du résultat l'ensemble des clubs de la FFV dès que la procédure sera finalisée. Réunion du CA avec cooptation qui aura lieu le 20/11/2021.

La composition du conseil d'administration de la FFV en date du 09/11/2021 et faisant suite à l'assemblée générale de la FFV puis aux modifications ayant eu lieu est donc :

- Anthony Ré
- Matthieu Leuridan
- Désiré Jund
- Thomas Frugolino
- Ernest Sorin
- Lionel Schneider
- Antonio Coimbra
- Emmanuel Bouyssou
- Yves Desforges
- Xavier Cruet
- + 1 poste vacant qui sera pourvu par cooptation le 20/11/2021

### Compte rendu d'activité de l'année 2020 (et début 2021) de la FFV + projets

#### Changement de bureau

Courant juin et juillet 2020 se sont tenues des élections à la FFV à la suite desquelles Anthony Ré fut élu président. Suite à ce changement ainsi que quelques modifications aux différents postes du bureau, l'équipe de la FFV a débuté un travail conséquent pour la préparation de l'exposition « Nationale Volailles FFV » de Limoges en 2020.

L'équipe de la FFV a aussi « appris » à travailler différemment avec beaucoup plus de contacts ou d'échanges, souvent par emails et visio-conférences. De nombreux projets furent envisagés et mis en place malgré le contexte très particulier de cette année 2020 (Covid-19, puis grippe aviaire ...)

#### Viglain 2020, étude et vote des nouveaux statuts de la FFV

Un des grands chantiers de la « nouvelle équipe » de la FFV fut l'écriture et la préparation de nouveaux statuts pour la FFV. Sous l'impulsion du secrétaire de la FFV, la réécriture fut préparée, puis discutée collectivement par tous les clubs adhérents invités lors d'une réunion de travail à Viglain (45) fin aout 2020. Il en résulta divers discussions et changements dans le projet de statuts, avec des amendements ou ajouts suite aux remarques des clubs.

La version finale des statuts fut finalisée par le conseil d'administration lors d'une réunion en visio-conférence, puis présentée au vote lors d'une assemblée générale extraordinaire par correspondance en juin 2021.

Le président de la FFV explique que le choix fut fait de faire appel à une huissière de justice pour le dépouillement afin de garantir la bonne procédure et d'éviter toute contestation sur les résultats. Cette démarche, bien que coûteuse, aura permis un vote sans soucis.

#### Réunions du CA en visioconférence

Le conseil d'administration de la FFV depuis la mise en place du nouveau bureau en juillet 2020 a totalement revu sa méthode de travail, sa fréquence de consultation et ses interactions.

Des réunions en visio-conférence sont régulières et permettent des points d'étapes sur les dossiers et chantiers de la FFV. Les réunions continueront à l'avenir sous ce format, sauf d'éventuelles réunions présentielles plus rares mais parfois nécessaires. Le président de la FFV rappelle qu'en ce sens, la réunion du CA de la FFV suivant la présente AG de Limoges aura lieu en présentiel le 20/11/2021.

#### Limoges 2020 annulé

Le président de la FFV, Anthony Ré, revient sur l'annulation en 2020 de notre « Nationale Volailles FFV ». Cet épisode fut douloureux pour la FFV, son équipe, pour les clubs, pour le comité d'organisation de Limoges (le SLAA) et les éleveurs. Suite à cette annulation, la FFV a dû se battre, souvent seule, contre certains décideurs ayant commis des maladresses décisionnelles.

La FFV souhaitant soutenir et aider le SLAA de Limoges qui était dans une situation financière critique suite à cette annulation a voté une subvention afin de « sauver » et pérenniser cette société et son exposition.

Dans la droite ligne de cette aide, le report en 2021 de la « Nationale Volailles FFV » à Limoges avait été décidé par le CA et de nombreux clubs ont répondu présents : merci à eux tous.

#### **Communication de la FFV**

Ce fut un des gros chantiers de la nouvelle équipe de la FFV à son arrivée. Pour rappel, en juillet 2020, la FFV ne possédait pas de visibilité sur Facebook, ne possédait plus de site internet lui étant propre et avait une communication vers les clubs assez sporadique.

Un des membres du CA de la FFV avait pour mission avec d'autres intervenants de mettre en place un nouveau site internet. Fin décembre, le projet n'ayant pas été concrétisé, le secrétaire de la FFV a repris le dossier en main et rapidement, le site internet de la FFV fut monté et mis en ligne. Ce site internet fut conçu de manière à être évolutif et pour permettre à chaque club d'y avoir sa page et son espace d'information. Il est rappelé que chaque club peut fournir les textes, photos ou documents qu'il souhaite y mettre sur la page spécifique de son club.

Pour la page Facebook de la FFV, celle-ci fut créée dès l'été 2020 par la « nouvelle équipe », elle est dynamisée par différents post sur les clubs, par des « jeux » de reconnaissance de races, par des informations sur l'aviculture et la FFV. A ce jour (AG octobre 2021, la page Facebook de la FFV est suivie ou « aimée » par 2800 personnes environ)

Pour les communications de la FFV, les mails de communication aux clubs se font de plus en plus nombreux, avec un désormais double envoi au président + secrétaire (ou trésorier). Cela permet de garantir la réception des communications de la FFV et charge ensuite aux responsables de clubs de transmettre à leurs adhérents. Un flyer présentant la FFV avec les coordonnées de tous les clubs est prévu pour 2021 et la nationale volailles FFV de Limoges

2021, l'excédent sera distribué dans diverses expositions et le salon de l'agriculture de Paris afin de permettre un maximum de visibilité à nos clubs adhérents.

#### Journée technique 2021 de la FFV

Le projet, prévu en 2021, a malheureusement dû être annulé à cause du contexte sanitaire lié à la Covid-19, mais également un cas de grippe aviaire dans le département où devait se tenir cette réunion. Les préparatifs avaient malgré tout été entamés, et c'est donc avec regret que cette annulation fut déclarée. Le projet est reporté à 2022 et l'équipe de la FFV invite une nouvelle fois tous les clubs à participer à cette initiative dont les éléments d'organisation seront décidés prochainement en réunion du conseil d'administration.

#### <u>Limoges 2021 : Nationale volailles FFV 2021</u>

C'était bien sûr le plus gros chantier de la FFV : la préparation de la « Nationale volailles FFV » de 2021. Dès l'annulation de l'exposition de Limoges 2020, l'équipe de la FFV s'est mise au travail pour le report à 2021. En étroite collaboration avec le commissaire général de Limoges, Antonio Coimbra, et ses équipes, l'organisation eut lieu. Le président de la FFV tient d'ailleurs à remercier Limoges de son investissement malgré le contexte parfois compliqué. De nombreux clubs de la FFV ont répondu présents et le CA de la FFV avait validé pour 2021 également le principe d'une subvention de 0.50 € par cage pour chaque championnat de France ou coupe de France d'un club.

L'exposition de Limoges 2021 fut quelque peu perturbée dans les derniers jours avant l'exposition avec le retour (malheureux) de certaines restrictions dues à la grippe aviaire. Un important travail du commissaire général de Limoges et du Président de la FFV a permis d'éviter le pire et de permettre à certains éleveurs de pouvoir obtenir le document des services vétérinaires les autorisant de venir. Malgré tout certaines DDCSPP furent inflexibles et quelques éleveurs (soit environ 500 animaux) n'ont pas pu venir.

#### Bagues vendues par la FFV en 2020

291880 bagues vendues aux fédérations régionales 83550 bagues vendues aux clubs et associations de la FFV 4940 bagues vendues à la SCAF pour ses adhérents individuels **Soit un total de 380370 bagues vendues en 2020** 

#### Présidence d'honneur de la FFV

Le président de la FFV signale à l'assemblée générale la promulgation par le conseil d'administration de Monsieur Jean-Claude Périquet au titre de « président d'honneur » de la FFV.

#### **Projets divers**

Ernest Sorin, du Marans Club de France, informe l'AG en tant que personne de contact des clubs de races Françaises, de la mise en place à l'échelon européen, d'un programme de recensement des races locales. Ce programme, baptisé "Géronimo" va s'étaler sur les cinq prochaines années et laisse entrevoir pour l'avenir, des soutiens probables à la préservation de nos races anciennes. Tous les clubs de races Françaises vont être contactés et invités à s'inscrire dans cette démarche.

Dans cette optique, un grand programme de recensement des éleveurs, des races et des reproducteurs sera mené dans les prochains mois par la FFV.

Dans les autres projets pour les mois ou années à venir : la JT de la FFV 2022, le carnet de santé des volailles, la mise en place de commissions thématiques plus nombreuses et diversifiées. Le CA de la FFV en discutera lors de sa réunion à venir et fera un retour aux clubs.

#### **Nouveaux clubs volailles**

Il est fait mention de la création ces derniers mois de plusieurs nouveaux clubs de races de volailles. Bienvenue à ces nouveaux clubs :

- Club Français des Poules Huppées (CFPH), concerne principalement les races Padoues, Hollandaises à Huppes,
   Appenzelloise, Sultane, etc. Présidente : Christelle Dutilleul
- Club Leghorn Livourne Italienne de France (CLLIF), concerne les races citées dans le nom du club. Présidente : Audrey ARNAU

### Compte-rendu financier et de la trésorerie de la FFV

#### Situation de la trésorerie de la FFV en fin d'exercice 2020

Solde fin 2019 = +77712,13 €
Recettes et Encaissements 2020 = +61136,45 €
Dépenses et décaissements 2020 = -57555,48 €
Solde de la trésorerie FFV fin 2020 = +81293,10 €

#### Différence entre dépenses et recettes sur l'exercice 2020

Recettes et Encaissements 2020 = +61136,45 €
Dépenses et décaissements 2020 = -57555,48 €

Différence = Excédent annuel 2020 = +3580.97 €

#### **RECETTES pour 61136.45 €:**

### **Balance Globale provisoire**

Comptes 7 à 7999 Devise : Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

N° Compte	Intitulé	Total Période		Solde Période	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
701	Recettes standard 2015		2 430,00		2 430,00
707	Recettes ventes de bagues		55 847,49		55 847,49
708	coq d'or		150,00		150,00
740	Cotisations des associations		1 854,80		1 854,80
765	Produits financiers		404,16		404,16
770	Produits exceptionnels		450,00		450,00
	Total des comptes de Bilan				
	Total des comptes de Résultat		61 136,45		61 136,45

#### DEPENSES pour 57555.48 €:

# **Balance Globale provisoire**

Comptes 6 à 6999 Devise : Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

N° Compte	Intitulé	Total Période		Solde Période		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	
607	Achats de bagues	28 088,65 28 088,65				
611	Cotisation à la SCAF	15 080,00 15 080,00				
612	Cotisation à ProNaturA France	300,00		300,00		
613	Cotisation à l'Entente Européenne	150,00		150,00		
616	Primes d'assurance	127,45		127,45		
622	hébergement du site internet	85,20		85,20		
626	Frais postaux, de secrétariat et du président	427,06		427,06		
627	Frais d'envoi des bagues	1 995,89		1 995,89		
629	Déplacement commission des standards	569,00		569,00		
661	Frais bancaires	56,70		56,70		
670	Frais divers et charges exceptionnelles	1 145,76		1 145,76		
671	Limoges 2020	8 043,02		8 043,02		
6711	Limoges 2020 - 0.50 € par cage	579,00		579,00		
672	Dépenses salon de Paris	907,75		907,75		
	Total des comptes de Bilan					
	Total des comptes de Résultat	57 555,48		57 555,48		

#### Ventilation et dispatch des sommes au 31/12/2020 :

Montant sur le compte courant Crédit Mutuel = 812,31 €

Montant sur le compte « livret bleu » Crédit Mutuel = 80479,34 €

Montant en caisse (espèces) = 1,45 €

Total des montants au 31/12/2020 = 81293,10 €

#### **Quelques explications du trésorier :**

#### **Recettes**

- La vente des standards est de 2430 € en 2020 (pour le moment les standards ont rapporté : 7243 € en 2015, 12180 € en 2016, 3933 € en 2017, 2998 € en 2018, 1155 € en 2019 et 2430 € pour un total de 29939 € depuis sa mise en vente).
- Recettes ou produits exceptionnels (450 €) : les recettes repas de Viglain.

#### Dépenses

- Les frais de port et de préparation des bagues s'élèvent à 1995,89 €, presque identiques à 2019.
- Les frais déplacements remboursés aux membres de la commission des standards (569 €)
- Les frais divers et charges exceptionnelles (1145.76 €) : soit 619 € pour Viglain, 100 € décès J-C Martin et 426,76€ pour les frais des votes à Paris
- Limoges 2020 annulé : 8666,02 € (subvention 6000 € et diverses autres dépenses.)
- Salon de Paris 2020 : 907,75 €

L'exercice 2020 est excédentaire de 3580.97 €.

Globalement notre trésorerie est bonne avec un solde positif fin 2020 de 81293,10 €.

#### Remarque générale sur les bagues :

Elles sont payées en automne au fabricant et encaissées après le 1er janvier suivant, soit sur 2 exercices comptables différents. Je garde sous le coude les chèques que les fédérations ou les clubs nous adressent avec leur commande annuelle dès la fin de l'été pour les déposer à la banque au début de l'année suivante.

L'ensemble des comptes 2020 de la FFV est consultable sur demande.

Fait à Weitbruch, le 1er février 2021 Désiré JUND, Trésorier de la FFV

### <u>Désignation/vote du lieu de la prochaine « Nationale Volailles FFV » en 2023 :</u>

Durant cette assemblée générale s'est tenue la désignation de l'exposition/lieu de notre prochaine « Nationale Volailles FFV ». Après s'être assurés que l'assemblée générale était majoritaire à souhaiter une « Nationale Volailles FFV » tous les deux ans et donc en 2023 pour la prochaine (validé à un écrasante majorité), le vote fut organisé.

2 candidatures sont parvenues à la FFV pour organiser la prochaine « Nationale Volailles FFV », toutes les deux pour des organisation (à priori) en novembre 2023 :

- Exposition de Rennes (35)
- Exposition de Montluçon (03)

Nicolas Roussel, président du Sérama Club de France et commissaire membre de l'équipe de Rennes, présente la candidature et les atouts de Rennes ... Aucun représentant de Montluçon n'a fait le déplacement pour présenter la candidature. En outre, certains clubs expliquent avoir, eux, des « soucis » avec Montluçon en cette année 2021 suite à leur annulation d'exposition et émettre de grands doutes quant à leur capacité technique et financière à assumer une « Nationale Volailles FFV ».

Le vote se déroule à main levée et à l'unanimité, le choix s'est porté sur la candidature de Rennes. C'est donc en terres « bretonnes » que se tiendra en 2023 la prochaine « Nationale Volailles FFV ».

Pour rappel, le conseil d'administration de la FFV a voté il y a quelques mois une thématique « Spéciale races françaises » pour cette édition 2023. Espérant donc la participation de tous les clubs de nos races nationales, il n'en demeure pas moins que les clubs de races étrangères sont bien entendu également les bienvenus. La FFV pose donc sa « candidature » pour que tous les championnats de France 2023 ou coupe de France 2023 aient lieu à Rennes.

Procès-Verbal / compte-rendu rédigé par le secrétaire de la FFV à l'issue de l'AG, avec ajout d'une mention le 09/11/21 Procès-Verbal validé par le conseil d'administration de la FFV le 01/12/2021. Sur 8 pages.

Le président de la FFV Anthony RE Le secrétaire de la FFV Matthieu LEURIDAN